



Demande concernant une licence de tennis :

Nous nous permettons de vous informer que notre club exige de chaque joueur une licence de la Fédération luxembourgeoise de tennis (FLT), et ce pour plusieurs raisons :

- Contrôle médical pour s'assurer que rien ne s'oppose à la pratique d'un sport
- Pour des raisons d'assurance
- Pour que l'association puisse bénéficier de subsides de la commune/de l'État
- Pour pouvoir participer aux interclubs / tournois, une licence de la FLT est obligatoire.

Remarque : nous exigeons une licence, même si vous ne souhaitez pas participer à des compétitions officielles. La licence n'oblige en aucun cas à participer à des compétitions

Pour obtenir une licence, veuillez suivre les étapes suivantes et transmettre les informations à licence@tcmersch.lu :

1. Examen médical du sportif :
 - Par le médecin de famille (ou le pédiatre) si le sportif est âgé de moins de 7 ans ou de plus de 50 ans.
 - Medico sportif dans un centre agréé, si le sportif a 7 ans ou plus (ou aura 7 ans cette année) mais pas plus de 50 ans. Rendez-vous sur le site www.sports.lu et sélectionnez "RV MÉDICO-SPORTIF".
2. Copie (photo) de la carte d'identité recto-verso (format Jpeg)
3. Copie (photo) recto-verso de la carte de sécurité sociale (format Jpeg)
4. Photo du sportif (format Jpeg).
5. Si vous n'êtes pas de nationalité luxembourgeoise, vous devez remplir un formulaire supplémentaire (déclaration sur l'honneur) si vous n'êtes pas détenteur d'une licence à l'étranger.
6. Si vous n'êtes pas de nationalité luxembourgeoise et que vous êtes détenteur d'une licence à l'étranger, nous avons besoin du classement actuel détenu à l'étranger.

Le club demandera alors la licence à la FLT et paiera également les frais annuels pour celle-ci.

Seules les demandes de licence envoyées à l'adresse licence@tcmersch.lu seront acceptées et traitées.

Le comité